

# COMMENT GÉRER LES RISQUES LIÉS AUX ŒUVRES D'ART DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES?

Les diverses collections ainsi que les œuvres d'art constituent une partie du patrimoine d'une collectivité publique. La conservation et la gestion de ce patrimoine demande une attention particulière à tous les niveaux.



Olivier Tornare, Head of Marine Cargo  
& Fine Art, Loyco, [www.loyco.ch](http://www.loyco.ch)

**L**e vaste domaine de l'art regroupe une multitude de risques à travers des thèmes bien spécifiques. Ceux qui ressortent le plus souvent concernent «le patrimoine/l'offre culturelle», «la logistique», ainsi que les aspects «juridique» et «financier». Certaines problématiques de la gestion des risques touchent, souvent de manière transversale, les différents dicastères concernés. Une bonne gestion des risques favorise aussi une pérennité des activités et le développement durable. Bien entendu, cela permet aussi de confirmer la réputation et la notoriété de l'organisation en charge du patrimoine culturel. L'opportunité d'organiser un événement, ou encore acquérir une pièce, peut engendrer une prise de risques conséquente. La plus grande difficulté est de trouver la juste balance «périls/opportunités». La tâche peut-être simplifiée lorsqu'un cadre est établi d'avance, par la mise en place de processus et d'une «politique de risques». Cette dernière répondra le plus souvent au cadre de référence proposé par la norme ISO 31000.

## — LA LOGISTIQUE

Le manque de coordination et de communication sont souvent au cœur des litiges ou malentendus. Les causes peuvent provenir de la gestion en amont, on parle de

la conception du projet à la phase d'organisation, en passant par la finalisation des accords ou encore durant les opérations lorsque des imprévus ou des dommages surviennent. L'expérience démontre qu'une parfaite organisation entre les différents acteurs et une communication structurée évitent bon nombre de problèmes. Cela permettra aussi une rationalisation des coûts et une maîtrise des risques.

## — L'ASPECT JURIDIQUE

Une multitude de termes, réglant les notions de responsabilité, propriété et de transfert de risques, existent et sont impérativement appliqués lors des transactions et autres opérations logistiques. Cela demande une approche méticuleuse de la rédaction des contrats et accords à convenir avec les tiers. La corrélation avec la mise en application de la politique de risques, en amont, prend toute son ampleur.

## — L'ASPECT FINANCIER

Outre l'aspect de gestion et la rationalisation de certains coûts, l'anticipation des transformations des infrastructures, y compris toutes les questions liées à la sécurité, devient rapidement un point

**CATALOGUE DES RISQUES**

Voici une synthèse non-exhaustive des principaux risques à identifier, sous forme de mots-clés, à travers les opérations et les thèmes précités. Les risques assurables y figurent aussi pour indication et peuvent varier selon les zones géographiques.

essentiel lorsqu'il faut prévoir l'allocation de budget et le financement des projets. Là encore, une planification préalable avec les différents acteurs permettra de trouver les meilleures solutions et évitera toute mauvaise surprise lorsqu'il faudra entrer en matière avec les assureurs.

**— LES RISQUES ASSURABLES**

Les différents points précités, relevés de manière succincte, ne représentent bien entendu pas l'ampleur du sujet, mais démontrent quelques exemples de problématiques qui peuvent être vécues au quotidien. Même une bonne gestion des risques ne peut totalement éliminer l'ensemble des périls. On les appelle les «risques résiduels». Ces derniers peuvent se classer dans deux catégories que sont les risques «assurables» et «non-assurables». Par la souscription de couvertures d'assurance idoines, la bonne mise en place de procédures et l'application d'une «politique de risques» adéquate, la plus grande partie des risques résiduels est donc transférable ou évitable. Pour ceux qui ne sont pas assurables, ils sont considérés comme «risques d'entreprise» et devront donc être assumés. Le dicastère répondant, désigné pour conduire cette mission, a toujours la possibilité de se faire accompagner par un professionnel spécialisé dans le domaine. ●

**PATRIMOINE****LE PATRIMOINE ET L'OFFRE CULTURELLE**

Conservation/Mise en valeur du patrimoine  
Personnel spécialisé/Conservateurs/Historiens  
Prêts/Achats/Ventes/Echanges  
Reconstitution/Regroupement  
Accès au public/Visites organisées  
Restauration/Réparation/Entretien  
Habillage/Encadrement/Protection  
Numérisation/Archivage

**LA LOGISTIQUE**

Transports  
 > Moyens de transport adéquats/Prestataires/Sécurité  
 > Planification/Anticipation des mouvements/Préparation  
 Séjours stockage/expositions (périodiques ou permanents)  
 > Musées  
 > Centres culturels  
 > Salles d'expositions  
 > Schaulager  
 > Exposants tiers  
 Conservation/Opérations diverses  
 Manipulations/Manutentions  
 Emballages/Conditionnement  
 Douane/impôts/taxes (à l'importation/exportation)  
 Entretien des lieux/Nettoyages/Travaux/Accessibilité pour les prestataires tiers  
 Coordination avec les tiers prêteurs/exposants/logisticiens  
 > Organisation  
 > Communication  
 > Accords  
 > Positionnement  
 > Compétitivité  
 Coordination interne entre les différents lieux/entités d'une collectivité publique  
 > Uniformisation  
 > Optimisation  
 > Ligne de conduite/Procédures  
 > Systématiques

**COLLECTIONS****ŒUVRES D'ART****L'ASPECT JURIDIQUE**

Cadre légal  
 > National/international (lois, règles, conventions, jurisprudences)  
 > Propriété/Prêts  
 Conditions «commerciales»  
 Conditions de transfert de risques (responsabilités)

**L'ASPECT FINANCIER**

Budgets alloués/rentabilité  
 Coûts de fonctionnement  
 Coûts/frais logistiques  
 Anticipation coûts infrastructure/travaux/sécurité  
 Provisionnement pour acquisitions  
 Investissement/valeur du patrimoine  
 Valeurs en cause (valeurs agréées)  
 Mise en gage



© DJR

**RISQUES ASSURABLES**

Détérioration/Destruction  
 Vandalisme  
 Incendie, événements naturels  
 Tremblement de terre  
 Terrorisme  
 Vol simple, effraction/détroussement, agression  
 Troubles sociaux/Emeutes (risques politiques)  
 Fraude  
 Restitution au propriétaire (defective title)  
 Cautionnement  
 Confiscation (prêts à l'étranger)  
 Responsabilité civile